



# BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

## REGLEMENT

*Délibération du Conseil municipal en date du 18 octobre 2012*

### **1<sup>ère</sup> inscription et renouvellement :**

La cotisation correspond à l'année civile : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

L'adhésion s'effectue à la bibliothèque.

### **Tarifs et paiement :**

Individuel : 5 €

Familial : 10 €

Le paiement s'effectue à la bibliothèque. Seuls les règlements par chèque sont acceptés.

### **Conditions d'emprunt :**

Au maximum 3 ouvrages peuvent être empruntés pour une durée de 3 semaines

### **En cas de perte ou détérioration :**

Le remplacement de l'ouvrage est à la charge de l'emprunteur.

